

Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
4 rue Copernic
33470 LE TEICH

Arcachon, le 27 mars 2025

Objet : Réponse à la demande d'expertise sur la présence d'herbiers de zostères à l'échelle des ZMEL de la commune de Lège-Cap-Ferret

N/Réf. : 002-2025

Expertise Ifremer n° 25-009 préparé par Guillaume Bernard et Loïc Rigouin. Relecture et validation par Elvire Antajan. Cette expertise a été réalisée conformément au processus interne P9 ('produire des expertises et fournir des avis') certifié ISO-9001 et selon la charte de l'expertise et de l'avis de l'Ifremer. Les experts ayant réalisé l'expertise ont indiqué l'absence de liens d'intérêt avec le demandeur et le sujet de la demande.

Monsieur,

Par votre courriel du 17 décembre 2024, vous sollicitez une expertise de l'Ifremer afin de vous fournir des informations sur la présence d'herbiers de zostères marines sur la commune de Lège Cap Ferret, afin d'aider à la révision des ZMEL (zones de mouillages et d'équipements légers) de la commune.

1. Contenu du dossier reçu par l'Ifremer

Les éléments reçus contiennent :

- Votre courriel précité, reçu le 17/12/2024 ;
- Votre emprise d'intérêt au format SIG reçue le 12/02/2025

2. Remarque liminaire

La zone d'intérêt, correspondant à l'emprise actuelle de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) au sein de laquelle pourront être définies des ZMEL, a été superposée à la localisation des herbiers de zostères marines issue de la dernière cartographie en date des herbiers de zostères marines (*Zostera marina*) réalisée par l'Ifremer entre juin et novembre 2024. Les résultats de cette opération présentés ci-dessous, tout d'abord pour l'ensemble de la zone d'intérêt (Figure 1) puis de manière plus détaillée au sein de sept secteurs définis du nord au sud de cette même zone d'intérêt, pourront ainsi contribuer à la définition de nouvelles ZMEL sur la commune de Lège-Cap-Ferret hors des zones colonisées par les zostères marines.

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que la demande que vous avez formulée auprès de l'Ifremer ne concernait que les localisations des zostères marines. Par conséquent, la présence et la localisation des zostères naines (*Nanozostera noltei*) n'est pas prise en compte dans l'analyse présentée ci-dessous, et ce bien que leur présence ait été documentée au sein de l'emprise de l'AOT actuelle, comme observable à partir des données de la dernière cartographie en date des herbiers de zostères naines du bassin d'Arcachon réalisée en 2019 (<https://archimer.ifremer.fr/doc/00795/90675/>).



Figure 1 : Localisation des herbiers de zostères marines (en vert) au sein de l'emprise de l'AOT actuelle (Zone d'intérêt, entourée en violet) pour l'implantation des ZMEL de la commune de Lège-Cap-Ferret.

3. Présence des herbiers de zostères marines par secteur

3.1. Secteur Piquey – Claouey

Concernant ce secteur le plus au nord, la superposition de la cartographie des herbiers de zostères marines avec la zone d'intérêt indique une absence des zostères marines au sein de l'AOT actuelle (Figure 2).



Figure 2 : Localisation des herbiers de zostères marines (en vert) au sein de l'emprise de l'AOT actuelle (zone d'intérêt, entourée en violet) pour l'implantation des ZMEL de la commune de Lège-Cap-Ferret, pour le secteur de Piquey – Claouey.

3.2. Secteur Piraillan

Concernant le secteur de Piraillan, la superposition de la cartographie des herbiers de zostères marines avec la zone d'intérêt indique une présence irrégulière le long du tombant marquant la frontière entre les zones intertidales et subtidales. Cette distribution est ainsi particulièrement éparse au nord et au sud de ce secteur. Elle est en revanche plus continue devant l'indentation au sein de laquelle est implantée le port de Piraillan, avec une distribution des zostères marines en bande d'environ 15 m de large le long du tombant (Figure 3).



Figure 3 : Localisation des herbiers de zostères marines (en vert) au sein de l'emprise de l'AOT actuelle (zone d'intérêt, entourée en violet) pour l'implantation des ZMEL de la commune de Lège-Cap-Ferret, pour le secteur de Piraillan.

3.3. Secteur L'Herbe – Piraillan

Concernant le secteur de L'Herbe – Piraillan, le même type de distribution des herbiers de zostères marines est observé avec une présence plus continue devant les indentations du trait de côte des plages de Le Canon et de L'Herbe où des bandes d'herbiers d'environ 15 à 25 m de large ont été identifiées le long du tombant et des remontées sur la zone intertidale (asséchante) (Figure 4).



Figure 4 : Localisation des herbiers de zostères marines (en vert) au sein de l’emprise de l’AOT actuelle (zone d’intérêt, entourée en violet) pour l’implantation des ZMEL de la commune de Lège-Cap-Ferret, pour le secteur de L’Herbe – Pirailan.

3.4. Secteur La Vigne – L’Herbe

Concernant le secteur de La Vigne – L’Herbe, la superposition de la cartographie des herbiers de zostères marines avec la zone d’intérêt indique une présence bien continue du nord au sud de ce secteur avec un développement assez important des herbiers de zostères marines en une bande d’environ 100 m de large s’étendant jusqu’aux tombants formés ici par des bancs de sable et remontant assez haut dans la zone intertidale entre les parcs ostréicoles (Figure 5).



Figure 5 : Localisation des herbiers de zostères marines (en vert) au sein de l'emprise de l'AOT actuelle (Zone d'intérêt, entourée en violet) pour l'implantation des ZMEL de la commune de Lège-Cap-Ferret, pour le secteur de La Vigne – L'Herbe.

3.5. Secteur Bélisaire – Port de La Vigne

Concernant le secteur de Bélisaire – Port de La Vigne, la superposition de la cartographie des herbiers de zostères marines avec la zone d'intérêt indique une présence irrégulière des herbiers de zostères marines avec une distribution continue au niveau de l'entrée du port de la vigne et son ouvert direct. Les herbiers sont ensuite présents de manière plus éparse au sud et plutôt localisés dans la zone intertidale jusqu'à environ 600 m au nord de la plage des Américains, à partir d'où une bande continue d'herbier de zostères marines d'environ 20 m de large peut être détectée à partir du tombant et remontant assez haut sur la zone intertidale au sein des parc ostréicoles (Figure 6).

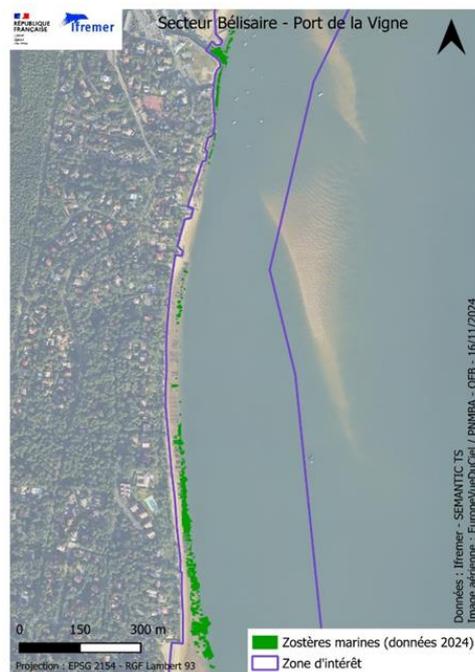


Figure 6 : Localisation des herbiers de zostères marines (en vert) au sein de l'emprise de l'AOT actuelle (zone d'intérêt, entourée en violet) pour l'implantation des ZMEL de la commune de Lège-Cap-Ferret, pour le secteur de Bélisaire – Port de la Vigne.

3.6. Secteur Bélisaire

Concernant le secteur de la jetée de Bélisaire, la superposition de la cartographie des herbiers de zostères marines avec la zone d'intérêt indique une présence continue des herbiers de zostères marines de 400 m au nord jusqu'à 250 m au sud de la jetée de Bélisaire, caractérisée par une bande d'environ 20 m de large depuis la limite inférieure des parcs ostréicoles, ainsi que par des remontées marquées au sein de ces mêmes parcs. Une présence moins régulière et principalement limitée à la zone intertidale est détectée plus au sud dans la zone (Figure 7).



Figure 7 : Localisation des herbiers de zostères marines (en vert) au sein de l'emprise de l'AOT actuelle (Zone d'intérêt, entourée en violet) pour l'implantation des ZMEL de la commune de Lège-Cap-Ferret, pour le secteur de la jetée de Bélisaire.

3.7. Secteur Mimbeau

Concernant le secteur du Mimbeau, la superposition de la cartographie des herbiers de zostères marines avec la zone d'intérêt indique une absence des zostères marines au sein de l'AOT actuelle (Figure 8).



Figure 8 : Localisation des herbiers de zostères marines (en vert) au sein de l'emprise de l'AOT actuelle (Zone d'intérêt, entourée en violet) pour l'implantation des ZMEL de la commune de Lège-Cap-Ferret, pour le secteur du Mimbeau.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



En espérant que nous aurons répondu à votre demande, nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Responsable de la Station Ifremer

